



Zoom sur la réglementation ACOSS* 2026



Qu'est ce ???
que c'est

*Agence centrale des organismes de Sécurité Sociale

Les cadeaux et chèques cadeaux attribués aux salariés par le CSE ou directement par l'employeur peuvent, dans certains cas, en application de tolérances ministérielles, être exonérés des cotisations et contributions sociales



200€

Option 1

**Offrez jusqu'à 200€
sans charges**



Exonéré des cotisations
et contributions de
Sécurité Sociale

Le montant total des dotations : cadeaux + chèques cadeaux attribués
à un bénéficiaire sur l'année civile :

≤ 200€ / bénéficiaire

Sans événement "URSAFF"



Vous pouvez offrir des chèques cadeaux plusieurs fois dans l'année civile, sans événement, tant que la dotation globale ne dépasse pas 200€/salarié

Option 2

Offrez jusqu'à 200€
plusieurs fois/an

Selon les événements
déterminés par l'ACOSS

Le montant total des dotations : cadeaux + chèques cadeaux attribués à un
bénéficiaire sur l'année civile :

≤ 200€ / bénéficiaire/événement/an

Sous réserve de respecter 3 conditions

Condition 1

il peut être attribué à l'occasion de
des événements suivants :



Noël des
salariés



Noël des
enfants



Rentrée
scolaire



Fête des
pères



Fête des
mères



Retraite



Naissance,
adoption



Mariage



PACS



Sainte
Catherine



Saint
Nicolas

Condition 2

Sont offerts aux salariés
bénéficiaires uniquement s'ils
sont concernés par l'événement

Condition 3

Doivent être utilisés pour
acheter des produits en lien
avec l'événement

Illustration des options

Option 1

Je veux offrir des KDO'PASS à mes salariés pour
des événements internes à l'entreprise



130 € de Kdo'Pass



70€ de Kdo'Pass



≤ 200€

Exonération de
cotisations

Option 2

Je veux offrir des KDO'PASS à mes salariés pour des événements prévus par la réglementation l'ACOSS



200 € de Kdo'Pass



80€ de Kdo'Pass
par enfants
(≤ 26 ans)



≤ 200€

Chaque événement
≤ 200€
= Exonération de
cotisations

Option 3

Mais alors, à quel moment je ne respecte plus
la réglementation ? **exemples :**



= 60€



150€ de Kdo'Pass Noël

= 210€



250€ de Kdo'Pass
Mariage



> 200€

Soumis à cotisations
dès le premier
euro versé

Besoin d'un accompagnement pour
acheter vos Kdo'Pass ?



VOS CONTACTS KDOPASS

Dominique et Sylvie

02 98 98 29 44/49 – 06 07 89 51 31

kdoPASS@finistere.cci.fr

Un produit



En partenariat avec



*Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de l'URSSAF <https://bit.ly/3IN29QP>